

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

RECTIFICATIF n° 64/055

au n° 80/647/REP.DGTFP.DFP
/MTPS-DGTFP.DFP

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

au décret n° 80/647/REP.DGTFP.DFP du 12.12.80 portant reclassement et nomination de Monsieur EKOUEREMBA Hubert, Instituteur de 1er échelon.-

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

AU LIEU DE :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur EKOUEREMBA Hubert, Instituteur de 1er échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I, en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme des Sciences Sociales, délivré en URSS équivalent à la Licence est reclassé et nommé Professeur Certifié de 1er échelon, indice 830 ACC pendant.

D.G.B.

L I R E :

ARTICLE 1er.- (nouveau) En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 et du Protocole d'Accord du 5.8.70 susvisés, Monsieur EKOUEREMBA Hubert, Instituteur de 1er échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I, en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme des Sciences Sociales, délivré en URSS, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC : néant.

D.C.F.

Le reste sans changement,

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Brazzaville, le 13 Janvier 1984

Pour Le Ministre de l'Education
Nationale en Mission, Le
Ministre de la Culture, des Arts et

AMPLIATIONS : de la Recherche Scientifique,

- JORPC. 1
- DGTFP.DFP. 3
- DGB(B.SOLDE) 3
- D.C.F. 1
- M.E.N. 2
- DPAA. 2
- INTERESSE 1
- DOSSIER 3
- SGCM/BC. 3

J.B. TATI LOUTARD.-
Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SILEVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Yvhi-Ongé-Anda DORCINDZOU.-